INSPIR'
ACTION
–
Programme
Santé et discriminations
- Ville de Grenoble

Programme « Santé et discriminations »
-
Ville de Grenoble

[Isère, Auvergne-Rhône-Alpes]

Rédigée par Pierre-André Juven, Adjoint à l'Urbanisme et à la Santé (coordonnées en bas)

PROBLÉMATIQUE & CONTEXTE

Le système de santé français a tendance à traiter différemment les publics qu'il reçoit. Aujourd'hui, un certain nombre de travaux en sciences sociales[1] sont clairs : étant donné certaines caractéristiques sociales, économiques, etc., le système de santé et de soin sera plus ou moins « accueillant » et favorable à certaines personnes, c'est-à-dire, aussi, plus ou moins discriminant. En effet, les discriminations que peuvent subir les personnes, patient·es et usager·es, s'articulent aux inégalités sociales de santé.

Dans ce contexte, la Ville de Grenoble a souhaité plus spécifiquement travailler sur les articulations entre discriminations et santé à travers un programme de séminaires, « Santé et discriminations » avec des acteurs·trices grenoblois·es afin de parvenir à des constats et recommandations diffusables plus largement.

[1] Maud Gelly, Laure Pitti, « Une médecine de classe ? Inégalités sociales, système de santé et pratiques de soin », *Agone*, 2016. Voir aussi l'ensemble du numéro 58, « Quand la santé décuple les inégalités » ; Rapport de AIDES, *La face cachée des discriminations*, 2020.

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

INSPIR' ACTION

—

Programme Santé et discriminations - Ville de Grenoble

OBJECTIFS

1. Expliciter les conséquences des discriminations sur la santé des individus, en identifiant les principaux publics concernés par ces discriminations.
2. Préconiser des pistes d'action pour lutter contre les discriminations en santé.
3. Développer une culture commune en permettant aux acteurs·trices engagé·es sur ces questions de se rencontrer et d'échanger entre eux/elles et avec la Ville de Grenoble.

RACONTEZ VOTRE PROJET…

Le projet se structure en plusieurs temps :

1. Établir un état des lieux sur les conséquences des discriminations sur la santé et l'accès à la santé en vue de poser un cadre théorique au programme de séminaires et de définir des axes thématiques.

2. Programmer 5 demi-journées de séminaires thématiques.

Ils sont l'occasion de faire émerger une réflexion commune et permettent la rencontre entre les acteurs·trices, notamment associatifs, du territoire. Des propositions d'actions coordonnées doivent également émerger.

Les séminaires sont divisés en deux temps : a) des présentations successives des différent·es acteurs·trices pour faire remonter leurs constats et leurs besoins ; b) un temps d'échange collectif avec l'ensemble des participant·es.

Les thématiques au programme des 5 séminaires sont les suivantes : identités et orientations sexuelles ; santé des personnes migrantes ; santé des femmes ; handicap et discriminations dans le monde de la santé ; santé communautaire et discriminations socio-territoriales. Pour plus de détails, voir la programmation en annexe.

L'enjeu est de traiter à la fois des discriminations dans l'accès aux soins, mais aussi de l'impact des discriminations sur la santé. Plus spécifiquement, la question des discriminations ethno-raciales est abordée de façon transversale dans les séminaires sur les personnes migrantes et sur les discriminations socio-territoriales.

3. Produire un document permettant de rendre compte des échanges ayant eu lieu pendant les séminaires, enrichi par des lectures et rencontres complémentaires. Il vise aussi à proposer des préconisations d'actions.

Ce document sera partagé aux participant·es des séminaires, ainsi qu'aux agent·es et élu·es.

4. Organiser un temps de restitution avec les élu·es et les acteurs·trices ayant participé aux séminaires afin de faire des propositions d'actions à mettre en œuvre.

RÉSULTATS & PERSPECTIVES

Par rapport aux objectifs, quels résultats ont été obtenus ?

Les personnes invitées ont globalement répondu présentes et fait des retours positifs suite aux séminaires. Une inquiétude a toutefois été soulevée quant aux suites données au programme, notamment en matière d'action publique.

3 axes de préconisation d'actions ont émergé :

- Agir et protéger (exemple avec la lutte contre les violences faites aux femmes)
- Coordonner et soutenir les acteurs·trices travaillant sur le sujet des discriminations en santé
- Dénoncer et interpeler, notamment par des actions de plaidoyer

Avez-vous observé des effets inattendus ?

Les services de la ville ont exprimé leur crainte que l'approche sur les discriminations en santé ne vienne mettre au second plan l'enjeu de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé au cœur de leurs actions actuelles. Ainsi, les deux approches ont pu être perçues par les services comme concurrentes et non comme complémentaires.

Quelles sont les perspectives pour l'action ?

- Préciser parmi les 3 axes, les actions prioritaires retenues par la Ville et le calendrier de déploiement
- Intégrer ces actions et les enjeux de lutte contre les discriminations en santé dans le prochain Plan municipal de santé

INSPIR' ACTION

Programme Santé et discriminations - Ville de Grenoble

Si un autre territoire souhaitait reproduire votre action, quels conseils lui donneriez-vous ?

Rendre lisible l'apport/la complémentarité d'une démarche par l'entrée « discrimination » VS un programme de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Impliquer les services au démarrage pour les faire adhérer à la démarche en complémentarité du travail avec les partenaires associatifs. Identifier les moyens qui peuvent être consacrés à la démarche.

FICHE-IDENTITÉ DE L'ACTION

Porteur de l'action : Ville de Grenoble

Territoire d'intervention :

Ville de Grenoble

Cadre d'intervention politique dans lequel s'inscrit l'action :

Plan d'actions contre les discriminations en santé – à intégrer au Plan municipal de santé

Public visé :

Professionnel·les de santé, acteurs·trices associatifs·ves, agent·es et élu·es

Partenaires opérationnels :

Acteurs·trices associatifs·ves (AIDES Grenoble, Association Femmes SDF, etc.), Planning Familial, Médecins du Monde, Centres de santé AGECSA, directions et services de la Ville de Grenoble, etc.

Partenaires financiers :

Ville de Grenoble

Précisez la gouvernance de l'action :

Le programme est porté par deux élu·es de la Ville de Grenoble : Pierre-André Juven, adjoint à l'Urbanisme et à la Santé ; Chloé Le Bret, conseillère déléguée à l'Égalité des droits et à l'État civil.

Appui du service Promotion de la santé et de la mission Égalité des droits. La DGS assure l'encadrement global.

TERRITOIRE

Votre action s'inscrit-elle dans une dynamique territoriale de santé ?

☐ Un Atelier Santé Ville

☐ Un contrat local de santé

☐ Un conseil local de santé mentale

☒ Autre (précisez : …) démarche ad'hoc avec les acteurs associatifs locaux

Le territoire est-il couvert par un contrat de ville ?

☒ Oui

☐ Non

☐ Ne sait pas

Si oui, votre action s'inscrit-elle dans le contrat de ville ?

☐ Oui

☒ Non

☐ Ne sait pas

AUTRES RESSOURCES

Maud Gelly, Laure Pitti, « Une médecine de classe ? Inégalités sociales, système de santé et pratiques de soin », *Agone*, 2016. Voir aussi l'ensemble du numéro 58, « Quand la santé décuple les inégalités ».

Rapport de AIDES, *La face cachée des discriminations*, 2020

CONTACT RÉFÉRENT

Prénom Nom

Pierre-André Juven

Fonction

Adjoint à l'Urbanisme et à la Santé

Structure

Ville de Grenoble

Mail

pierre-andre.juven@grenoble.fr

Tél.

Mis à jour en mars 2022

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Discriminations et santé ».

À télécharger ici → *https://www.fabrique-territoires-sante.org/ressources/nos-publications/dossiers-ressources/discriminations-et-sante/*

INSPIR' ACTION

–

Programme Santé et discriminations - Ville de Grenoble